Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900252-20251216-DCM_2025_37-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE CAST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 16 décembre 2025, à 20 h 30, le conseil municipal de CAST, légalement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni en la mairie de Cast, sous la présidence de Monsieur Jacques GOUEROU, Maire de Cast.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Sylvie ROGNANT, Caroline HASCOËT, Armelle MOLAC et Gaël ROGNANT

Procurations : Armelle MOLAC donne pouvoir à Monsieur Maurice JACQ

Secrétaire de séance : Frédéric LAMBALLE

DÉLIBÉRATION 37-2025 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR / DSIL 2026 – SÉCURISATION RUE D'YS

Le Maire rappelle le projet de sécurisation des voies communales.

Considérant qu'il convient de mettre en sécurisation la route départementale, qui génère un passage de 4 500 véhicules par jour, d'améliorer la voie piétonne/trottoirs et de réduire la vitesse des véhicules.

De favoriser les déplacements de proximité tout en préservant l'environnement et l'économie locale, il est impératif d'aménager des voies vélos/piétonnes sur la commune.

Déjà proposée en 2025, cette demande n'a pu aboutir sur le programme 2025. Il convient donc de solliciter de nouveau l'Etat sur son programme de DETR / DSIL 2026.

Le plan prévisionnel de financement s'établit comme suit :

Projet : AMENAGEMENT D'UN COMMERCE DE PROXIMITE

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	%
Etat	DETR-DSIL	64 800 €	40.00 %
Département	PACTE 2030	48 600 €	30.00 %
Autofinancement		48 600 €	30.00 %
Total HT		**162 000 €**	**100.00 %**

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900252-20251216-DCM_2025_37-DE

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 4ème trimestre 2025
Date prévisionnelle de fin de l'opération : 1er trimestre 2026

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation du projet présenté estimé à 162 000€ HT.

APPROUVE le plan de financement exposé.

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention d'Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE
Jacques GOUEROU

